

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Défrichement d'une ancienne peupleraie c	ans l'emprise de l'espace naturelle sensible de l	a Fuie des Vignes.
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Ville d'Alençon	
	ville a Aleriçon	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Oller, Jérémie	
RCS / SIRET 2 1 6 1 0 0 0	1 6 0 0 1 5 Forme juridique	collectivité territoriale
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableo	ıu des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	
47° a)	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Défrichement d'une superficie de 6.2 ha	offes nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition	
Défrichement des parcelles cadastrales suiv	vantes (6.2 ha) :	
1		
- 61000BH8 - 61000BH10		
- 61000BH124		
- 61000BH126		
- 61000BH130		
Après exploitation de la peuplerai, la ville d	Alençon souhaite restaurer le site en défrichant	la zone. Le défrichement et rognage
des souches permettra de restaurer la zone	en une prairie maigre de fauche.	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'Agenda 21 # 2, la Ville d'Alençon a engagé depuis 2011 un Plan d'Aménagement et de Gestion de la Fuie des Vignes (Natura 2000, ENS), situé en plein cœur d'Alençon, cet espace joue un rôle majeur pour la lutte contre les inondations et héberge des espèces faunistiques et floristiques rares.

La Ville d'Alençon souhaite rendre accessible la Fuie des Vignes au public avec la création de boucles de cheminements pédagogique. Ces aménagements permettront de canaliser les visiteurs sur des zones bien définies évitant ainsi la dégradation du site, tout en apportant une information sur l'importance de la préservation des zones humides.

Afin de réaliser, ce projet la Ville d'Alençon vient d'acquérir 6.2 hect de peupleraie en reconversion (coupe a blanc par l'exploitant). Cette ancienne peupleraie plantée en 1998 (source propriétaire) sera remise en espace naturel (prairie maigre de fauche), les souches seront rognées et le milieu évoluera de manière naturelle pour retrouver son état d'origine.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Actuellement les souches de peupliers présentes sur le site après exploitation sont en cours de repousse. Afin d'empêcher le développement des peupliers, une équipe sera en charge de broyer et de rogner les souches à l'aide d'engins mécanisés. Pour avoir le moins d'impact sur la Faune et la Flore cette opération s'effectura en même temps que la phase de travaux (aménagement de boucles de cheminements) courant septembre.

Les souches seront laissées sur place afin de créer des habitats pour les coléoptères (pique prune, cerf volant,...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement

La décision de l'autorité environner - Étude d'incidence Natura2000.	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au projet et superficie globale de l'opération - préd	utorisation(s).
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet		6.2 hectares
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u>	<u>8°25'14"3</u> 16 Lat. <u>0</u> <u>0</u> ° <u>5</u> _' <u>5</u> <u>3</u> " <u>7</u> 27
Commune : Alençon Bord de Sarthe, Espace Naturel	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R, 122-2 du	
sensible de la Fuie des Vignes	code de l'environnement :	
Parcelles cadastrales :	Point de départ : Long.	_°'"_ Lat°'"_
- 61000BH8 - 61000BH10 - 61000BH124 - 61000BH126 - 61000BH130		_°'"_ Lat°'"_
J.	oignez à votre demande les annexes n°	2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	ion d'une installation ou d'un ouvrage exista u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évo	nt? Oui Non X aluation Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	berges) a fait l'objet d'une étude de la DDT de l'Orne et en cours nt les projet et	gement (cheminements le long des e d'incidence Natura 2000 déposée auprès de validation.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		- ZNIEFF 250012339 HAUTE-VALLEE DE LA SARTHE - ZNIEFF 250020045 PRAIRIE HUMIDES DE LA FUIE DES VIGNES
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	•
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements × d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Of the control of the				
Abanna Agree verst Agveg jegne				
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
ucun effet négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet fait déjà l'objet d'une évaluation environnemental dans son ensemble avec une étude d'incidence qui montre le faible impact sur le milieu du projet d'aménagement. De plus le défrichement et la restauration des parcelles de peuplerais en prairies apportera une plus valus environnemental importante sur le site, en augmentant significativement la surface de l'habitat d'intérêt communautaire "type prairie maigre de fauche".

8. Annexes

	8.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres	annexes volontairement transmises par le r	maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
Veuillez co parties aux	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les quelles elles se rattachent	s annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que	e les
		Objet	
- Courrier rép	onse DDT de l'Orne		
			SS 1 25 1 6 2
	9. Enga	igement et signature	
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseignemer	nts ci-dessus X	
Fait à	Alençon	le, 16/07/2019	
			N WASHING
Signature		- Allering	
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre o	ci-dessus	